

La protection des milieux naturels

par Jean Hubert, président du Réseau des milieux naturels protégés (RMN)

Pourriez-vous nous dresser le portrait de votre organisme ?

Le RMN a été constitué en 1993 par une dizaine d'organismes de conservation sous l'appellation de « Regroupement des organismes propriétaires de milieux naturels protégés du Québec ». En 2004, il devenait le « Réseau de milieux naturels protégés » et regroupe actuellement 40 propriétaires ou gestionnaires de plus de 1220 sites naturels exceptionnels, protégeant ainsi des milliers d'hectares qui s'ajoutent aux réserves et aux parcs et qui contribuent à renforcer le réseau québécois d'aires naturelles protégées. Les membres du RMN se répartissent dans un très grand nombre de régions, de Montréal aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans les régions immédiates de Montréal et de Laval, le RMN compte parmi ses membres les Amis de la Montagne (Mont-Royal), Héritage Laurentien et Éco Nature de Laval (Rivière des Mille Îles).

Le RMN a aussi l'appui, en tant que membres partenaires de cinq acteurs importants dans le monde de la conservation : Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, Fondation de la Faune, Service canadien de la faune, Centre québécois du droit de l'environnement et Nature Québec.

La mission du RMN comporte deux volets. Le premier est le support à ses membres par le développement de politiques et la poursuite d'objectifs communs en matière de conservation des milieux naturels et en favorisant la collaboration entre eux. Le deuxième est son rôle de représentation des membres auprès du gouvernement du Québec, des regroupements d'organismes canadiens de conservation et auprès de tous les organismes, regroupements et autorités d'envergure québécoise qui interviennent dans le domaine de la conservation.

Quelles sont les réalisations du RMN depuis sa création ?

Durant les premières années, les efforts ont porté d'abord sur le développement du réseau par l'accroissement du membership. Le RMN est particulièrement intervenu afin de faire améliorer les mesures favorisant la conservation en milieu privé relativement aux taxes foncières et aux incitatifs fiscaux pouvant stimuler les propriétaires privés à s'engager dans la conservation. Depuis quelques années, le RMN a intensifié plusieurs actions de représentation afin de faire reconnaître le rôle indéniable des organismes de conservation au Québec. Le RMN s'est engagé dans la réalisation de plusieurs actions de diffusion d'information utile auprès de ses membres et de formation visant à fournir de meilleurs moyens aux organismes pour réaliser et gérer des projets de conservation. Le RMN, avec plusieurs partenaires, participe à l'organisation des Ateliers annuels sur la conservation

qui réunissent près de 200 participants provenant d'environ 75 organismes et associations.

Quels sont les objectifs que le RMN vise à atteindre dans les prochaines années ?

Le RMN mettra bientôt en ligne un nouveau site internet qui offrira toute l'information pertinente concernant la protection des milieux naturels par la diffusion de nouvelles, de communiqués provenant des organismes et de tout ce qui touche à l'évolution du monde de la conservation au Québec. Un projet de répertoire des milieux naturels protégés par les organismes de conservation et les propriétaires privés est démarré et couvrira toutes les régions du Québec. En plus d'être une source de données importantes sur les sites protégés, cet instrument permettra de faire connaître l'apport essentiel des ONG de la conservation dans l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité du territoire québécois. De plus, à cette fin, un projet de suivi de la biodiversité dans les sites protégés par les membres du RMN est en élaboration et devrait démarrer en 2007. Dans les prochaines années, le RMN interviendra plus systématiquement auprès du gouvernement dans le but de favoriser la mise en place des meilleures mesures et programmes pouvant appuyer le travail des organismes.

Que pensez-vous des milieux naturels sur l'île de Montréal concernant leurs caractéristiques, leur étendue et leur pérennité ?

Il y a sur l'île de Montréal de nombreux milieux naturels protégés d'une manière relative. Les parcs-nature en sont le meilleur exemple. Mais il y a encore de nombreux sites qui ont une valeur naturelle indéniable pour le milieu, qui subissent la pression urbaine et qui mériteraient d'être conservés. Il s'agit des derniers bois, de milieux en rives et insulaires. Des groupes s'intéressent à leur protection dans plusieurs cas, mais manquent de moyens pour réaliser un véritable projet de conservation pour en assurer la pérennité.

Même si elle ne se trouve pas sur le territoire de Montréal, que pensez-vous de l'île Sainte-Thérèse et de son potentiel vert et bleu ?

Cette île recèle un immense potentiel de protection de la biodiversité et de possibilités d'offres d'activités éducatives et récréatives en milieu naturel. Sa position dans le fleuve favorise particulièrement les activités nautiques. Ce site a déjà été accessible à la population durant les années 1980, mais les activités d'accès ont été abandonnées par la suite pour des raisons financières. Il est inconcevable, à mon avis, que ce territoire ne soit pas protégé et mis en valeur, pour permettre plus particulièrement à la population de l'est de Montréal, déficitaire en espaces verts, de bénéficier d'un milieu naturel situé à proximité. Il serait souhaitable qu'un organisme d'envergure régionale convienne d'une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour que la gestion lui en soit confiée à cette fin.

Comment entrevoyez-vous la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur l'île de Montréal et le rôle que le RMN peut y jouer ?

La protection et la mise en valeur des milieux naturels sur l'île de Montréal devraient le plus possible être prises en charge par des organismes de conservation locaux qui devraient

être soutenus dans leurs moyens par des partenaires publics et privés. Le RMN, par son réseau, peut fournir à ces organismes un milieu d'entraide et d'apprentissage au rôle et aux actions à mettre à œuvre pour réaliser un projet de conservation.

Quels conseils auriez-vous à donner aux citoyens montréalais pour favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels ?

Pour favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels, les citoyens devraient d'abord les découvrir et les apprécier comme une valeur patrimoniale de leur milieu de vie. Ils doivent être vigilants concernant les menaces de destruction et s'engager dans une mobilisation avec les autres citoyens de leur milieu dans des actions de protection pas seulement lorsqu'il y a danger immédiat, mais en amont parce qu'il faut les prendre en charge même s'il n'est pas possible au point de départ d'en faire l'acquisition ou de leur faire obtenir un statut de protection. Il faut travailler sur le long terme. Plus spécifiquement, créer ou devenir membre d'un organisme de conservation, contribuer financièrement et par l'action bénévole.

Pour en savoir plus : www.rmnat.org